

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 2 octobre 2024 à CAPTIEUX (33) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à captieux (33) le mercredi 9 octobre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent.

Date de la convocation : 3 octobre 2024

Étaient Présents: M. BOUFFIN Yann, Mme BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. GILLE Hervé, Mme DESMOULIN Karine, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. FORET Thierry portant pouvoir de Mme LARRUE Marie, M. ICHARD Vincent, Mme MARIE Lucie portant pouvoir de M. DECLERCQ Cyrille, Mme MESPLES Olga, M. PAIN Cédric, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. LANUSSE Denis et SAINTORENS Denis, Mme WEBER Sophie (arrivée 18h23).

Absents excusés (pouvoirs): M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme MARIE Lucie, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. LANUSSE Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à M. FORET Thierry, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital (excusé), Mme BEAUMONT Patricia (excusée), M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. CARRERE Paul, M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, M. LASSALE Jean-Claude, M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée).

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	13	Représentant nombre de voix	51
Nombre de pouvoirs	8	Nombre de voix pour	47
Total présents et pouvoirs	21	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Programme pluriannuel d'investissement

Projet de restauration de la Maison de Maitre

Par délibération n°2023-85 en date du 26 Juin 2023, le Comité Syndical a délibéré sur restauration de la charpente de la maison de maitre de Marquèze. Le coût du projet a été évalué à 90 000 € HT.

Les subventions de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département des Landes ont été acquises à hauteur de 72 000 € de la part des deux partenaires.

Un architecte du patrimoine a été mandaté en vue de définir précisément les travaux de restauration à entreprendre. Le diagnostic établit des désordres structurels importants qui nécessitent des interventions que la visite antérieure d'un charpentier n'avait pas mise à jour. L'état sanitaire et parasitaire des bois structurels est alarmant.

Les travaux envisagés portent sur un ensemble d'intervention : Travaux de maçonnerie, traitement anti-parasitaire, restauration des structures en pans de bois sur les quatre façades, des structures intérieures, de la charpente, de l'ensemble des menuiseries, couverture et remise en peinture des bois

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 334 500 euros (y compris la maîtrise d'œuvre).

Ce dossier fait l'objet d'un soutien de la fondation du patrimoine et a été retenu dans le cadre du loto du patrimoine ainsi que par la fondation AXA qui viendront compléter le plan de financement en fonction des fonds récoltés au niveau national.

Le Président propose en conséquence d'autoriser à solliciter un financement complémentaire auprès de la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre des crédits d'investissement du contrat de Parc

- Total dépenses complémentaires : 200 000 € HT
- Région nouvelle Aquitaine : 76 800 €

Pour mémoire, le plan global de financement de l'opération est le suivant

Coût de l'opération 334 500 €

Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine : 112 800

Conseil Départemental des Landes : 36 000

Autofinancement : 185 700 (l'autofinancement du Parc comprend les participations du loto du patrimoine et d'AXA)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** le plan de financement complémentaire des travaux sur la Maison de Maître
- **D'AUTORISER** le Président à engager une consultation dans le cadre d'un marché adapté, et à contractualiser avec les candidats les mieux-disants, en vue la réalisation des travaux, toutes tranches confondues
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 21/10/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 21/10/2024